



Compte-rendu CTL du 13 mai 2022

Ce CTL s'est tenu à la Cité administrative d'Avignon avec des représentants de l'administration et des organisations syndicales (à l'exception de la CGT qui a boycotté cette réunion). La délégation FO DGFIP 84 était représentée par Christian PERNOT.

Avant la lecture des liminaires, les OS ont lu au Président une motion du Pôle de Contrôle et d'Expertise de Vacluse qui demande l'abandon du projet de regroupement de ce service dans les locaux de la cité administrative d'Avignon.

Pour FO DGFIP 84, le PCE de Vacluse doit exercer ses missions sur les deux sites de Carpentras et Avignon. La délégation a notamment rappelé que ce service avait déjà subi d'importantes restructurations il y a quelques années puisqu'il était auparavant également implanté à Orange et Cavaillon ! Le Président a expliqué que la décision d'implanter le PCE à Avignon était définitive. Pour FO, ce projet risque de varier à nouveau, en fonction des contraintes immobilières liées à la mise en place du nouveau Réseau de Proximité dans notre département, et la restructuration de la cité administrative.

La question de la création d'un centre de contact pour les professionnels à Carpentras a été évoquée. Pour l'instant, la DDFIP n'a pas encore de locaux disponibles pour y installer ce service «relocalisé». Pour information, ce centre de contact serait compétent pour gérer de trois départements. FO n'est pas favorable à la mise en place de ce type de services puisqu'ils contribuent à la destruction d'emplois dans d'autres DDFIP.

D'une manière générale, ces incertitudes immobilières liées au NRP angoissent les agents qui ont le sentiment d'être déplacés comme des pions.

Après la lecture des liminaires, l'ordre du jour a été suivi :

1) Approbation des PV des CTL des 19 janvier 2021, 16 juin 2021, 21 septembre 2021 et 30 septembre 2021

La délégation FO a approuvé l'ensemble de ces PV. Elle a toutefois demandé qu'une solution soit trouvée pour qu'ils soient votés plus rapidement. En effet, il est regrettable que la Centrale soit informée des sujets évoqués au mois de janvier 2021 en mai 2022.

2) Vote du CTL : opérations NRP du 01/09/2022

Service de Gestion comptable de Monteux : il est constitué avec les personnels des trésoreries de Carpentras, Monteux et Sorgues.

Au plan immobilier, le SGC sera installé dans les locaux de l'actuelle trésorerie et dans l'ancien appartement de fonction situé au-dessus de la trésorerie. De surcroît, une extension de deux étages et de plus de 100 mètres carrés est en cours de construction. Elle doit accueillir des collègues dans le courant du mois de septembre 2022. Elle comporte quatre bureaux et une salle de réunion. Les travaux y seront achevés courant septembre. Certains collègues seront donc obligés de s'installer provisoirement dans les locaux existants avant de bénéficier de leurs nouveaux locaux.

FO a demandé si la salle de restauration située dans l'actuelle trésorerie serait disponible le 1^{er} septembre prochain. La Direction a répondu par l'affirmative. La délégation a également demandé si des stores seraient installés sur les terrasses situées à l'étage pour protéger les collègues de la chaleur l'été. Cette installation est également prévue. De plus, FO a demandé si des places de parkings étaient prévues pour les personnels supplémentaires qui viendront travailler à Monteux. La Direction a répondu que les agents pourraient se garer facilement aux alentours du SGC. FO restera à l'écoute des agents sur ce point une fois le SGC ouvert. Par ailleurs, à notre question relative à l'existence d'une place de parking pour les personnes à mobilité réduite, la Direction a répondu qu'elle était prévue à l'arrière du SGC.

En ce qui concerne le personnel affecté à ce nouveau service, FO a rappelé qu'avant même sa création, la Direction a déjà prévu de supprimer un poste de C au SGC de Monteux !

Service de gestion comptable de Pertuis : il sera constitué par les agents des trésoreries de Pertuis et Apt.

Les agents de Pertuis doivent faire du télétravail pendant les travaux de réaménagement du site qui consistent notamment à créer une salle de réunion. Afin de faciliter l'organisation du travail des collègues pendant cette période, FO a demandé la date de début de ces travaux ainsi que leur durée. La Direction a répondu qu'ils seraient de courte durée et qu'elle ne savait pas encore quand ils commenceraient !

S'agissant des antennes provisoires situées à Pertuis pour le SIP Vaucluse Sud (une personne à l'heure actuelle) et à Apt pour le SCG de Pertuis (sept personnes à l'heure actuelle), elles ont vocation à disparaître très rapidement ! C'est le sens même d'une antenne provisoire, a confirmé textuellement la Direction.

Le Président a également indiqué que l'ensemble des agents de la trésorerie SPL d'Apt pourraient « bénéficier » d'un emploi dans un service de leur commune (siège SIP ou antenne SIE) malgré la disparition de leur poste.

Pour FO DGFIP 84, cet engagement directionnel ressemble fort à un miroir alouettes, puisque aucune garantie n'est donnée sur le maintien des antennes dites pérennes au-delà de 2026. De surcroît, le nombre d'emplois du SIP Apt n'est pas garanti pour l'avenir.

Dans ces conditions, l'affectation d'agents suite aux mouvements de mutations en national et en local se pose. La Direction a annoncé pendant la réunion qu'il y avait un déficit de 12 agents B suite au mouvement de mutation dans notre département. Le SGC de Pertuis semble d'ores et déjà condamné à travailler sans les effectifs suffisants !

Les organisations syndicales présentes ont voté contre la création de ces deux SGC.

3) Suppression du numéraire : Déploiement des caisses sans numéraire - mise en place des caisses résiduelles espèces

Selon la Direction, la gestion des espèces constitue une activité particulièrement chronophage et porteuse de risques pour les agents de la DGFIP. A compter du 1^{er} septembre prochain, les encaissements en numéraire ne pourront plus être effectués qu'auprès de trois postes et selon les modalités suivantes :

- SIP Sud Vaucluse et Carpentras : les opérations en espèces seront celles qui ne sont pas éligibles au paiement de proximité (recettes non fiscales, produits locaux ou créances fiscales prises en charge dans RAR dépourvus de DATAMATRIX...), ainsi que celles relatives aux bons de secours et aux scellés judiciaires. Ces deux caisses résiduelles espèces n'auront pas à accepter les paiements en espèces relatifs aux amendes. De même, elles n'auront pas à traiter les dépôts/retraits des régies du secteur public local qui devront être réalisés auprès de la banque postale.
- Trésorerie amendes : les opérations espèces seront circonscrites aux seuls produits amendes.

FO a dénoncé l'abandon des transactions en liquide. Une mission régaliennne de l'État est démantelée, l'externaliser auprès des débiteurs de tabac, c'est la privatiser.

De plus, la délégation a rappelé que la DGFIP supprimait les paiements en numéraire dans ses services au moment où les paiements en liquide étaient réintroduits dans d'autres États, et notamment la Suède. En 2020, ce pays a adopté une loi obligeant les banques à « assurer l'approvisionnement suffisant de services pour obtenir de l'argent liquide ». Elle vise à protéger les plus précaires ainsi que les personnes n'ayant pas la possibilité d'accéder aux paiements numériques, qu'il s'agisse des handicapés ou des personnes vivant en zone très rurale. De surcroît, d'un point de vue pratique, une telle disposition est destinée à protéger ce pays contre les risques de cyberattaque ou de panne électrique généralisée.

Les organisations syndicales ont voté contre ce projet.

4) Information du CTL : bilan sur la mise en place du SIP Sud Vaucluse, SIP Est Vaucluse, SIE Sud Vaucluse

La Direction a présenté les organisations de ces différents services fusionnés récemment. FO a dénoncé la position de l'administration qui consiste essentiellement à expliquer que les antennes sont des services difficiles à gérer dans le cadre de la mise en place du NRP. Pour la délégation, la DDFIP nous prépare d'ores et déjà à la disparition de ces antennes dites pérennes !

5) Bilan 2021 sur l'accueil et la stratégie relation usagers

Sur ce point, la Direction a, en outre, expliqué que le nombre d'appels non décrochés avait augmenté dans notre département.

Elle est satisfaite de la généralisation de l'accueil sur rendez-vous généralisé à l'ensemble des services et du contre-appel téléphonique destiné à réduire les déplacements des usagers aux seuls cas qui le nécessitent.

Pour FO DGFIP 84, la surcharge de travail et le développement du télétravail empêchent les collègues qui sont dans les bureaux de répondre à toutes les sollicitations des contribuables. De surcroît, le contre-appel et l'accueil sur rendez-vous ne constituent pas une amélioration du service rendu aux usagers. Ils favorisent la fermeture des accueils !

Enfin, FO a dénoncé le manque de personnel pour assurer l'accueil dans nos différents services ainsi que l'éloignement physique des usagers de nos postes.

Questions diverses

La question de l'augmentation du coût de la rénovation de la cité administrative d'Avignon du fait de l'inflation a été évoquée. Le Président a expliqué que l'enveloppe destinée aux travaux ne serait pas augmentée malgré la hausse des prix dans le BTP et que la crise actuelle ne remettrait pas en cause le projet.

FO DGFIP 84 a demandé quels seraient les travaux abandonnés compte tenu de la baisse des crédits. Le Président n'a pas donné de précisions. On nage dans le flou !

FO a demandé s'il était prévu de créer une ouverture dans la salle de convivialité qui n'a pas pour l'instant de lumière naturelle. Le Président a répondu qu'il n'était pas possible d'accéder à cette demande. La solution proposée est d'installer une porte vitrée. Cette salle n'aura de de convivialité que le nom !!

La délégation a également demandé où se trouverait le bureau de la nouvelle adjointe et si la collègue chargée de traiter les dossiers des hébergés qui part prochainement à la retraite serait remplacée. Le Président a indiqué qu'il serait répondu ultérieurement à ces deux questions.

Compte tenu des votes négatifs des organisations syndicales aux différents points évoqués lors de ce CTL, une deuxième convocation est programmée pour le 25 mai 2022.